



Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 110 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Lettre datée du 7 juin 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Népal, publiée le 2 juin 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dieter **Kastrup**

Annexe

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Népal, publiée le 2 juin 1999

L'Union européenne se félicite de la décision prise par les autorités népalaises au début de ce mois d'abolir la peine de mort.

L'Union européenne considère que l'abolition de la peine capitale contribue à l'accroissement progressif de la dignité de la personne et au développement des droits de l'homme.

La décision des autorités népalaises est considérée par l'Union européenne comme un geste du Népal en faveur de la promotion des droits de l'homme. Cette décision s'insère parfaitement dans le processus démocratique que le Népal a connu ces dernières années.

La décision du Népal conforte le mouvement universel en faveur de l'abolition de la peine de mort.

L'Union européenne réaffirme une nouvelle fois son engagement résolu en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort ou l'institution, dans un premier temps, de moratoires sur les exécutions.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, pays également associé, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
